REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir

REQUÊTE EN AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉTABLISSEMENT SOUMIS A LA LRDBHD

FORMULAIRE R : DEMANDE DE RESTRICTION D'ACCÈS

Catégorie de la demande :
Exploiter un établissement public

Sous-catégorie de la demande :
Restriction d'accès

REMARQUE PRÉLIMINAIRE IMPORTANTE

En vertu de l'article 27 LRDBHD, la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir peut autoriser un établissement, à condition que sa vocation soit d'accueillir une clientèle spécifique précisément identifiée (cercle), à restreindre l'accès dans l'établissement à cette seule clientèle.

Dès lors qu'il s'agit d'une limitation à l'obligation de servir prévue à l'article 29 LRDBHD, la demande de restriction d'accès doit être motivée. Elle doit en outre être formulée conjointement par l'exploitant et le propriétaire de l'établissement.

La restriction d'accès ne peut être octroyée que si l'établissement s'est vu/se voit délivrer une autorisation d'exploiter au sens de l'article 8 LRDBHD. Il en découle que le refus d'octroyer l'autorisation d'exploiter requise emporte *de facto* le refus de la demande de restriction d'accès. L'autorisation de restreindre l'accès à l'établissement prend automatiquement fin lorsque l'autorisation d'exploiter l'établissement cesse d'être en vigueur.

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

Type de la demande :

☐ Demande d'une autorisation accessoire Numéro de l'autorisation d'exploitation :

1. ENTREPRISE (propriétaire du fonds de commerce article 3 lettre o LRDBHD)

Numéro IDE:

Raison sociale nom :

Complément raison sociale :

Nature juridique

☐ Société à responsabilité limités (SàrL) ☐ Société anonyme (SA) ☐ Société coopérative
☐ Société en nom collectif (SNC) ☐ Société en commandité ☐ Société simple
☐ Entreprise individuelle
☐ Fondation ☐ Association

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue :

NPA : Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Fax :

E-mail :

Site internet : https://

2. ÉTABLISSEMENT (article 3 lettre b LRDBHD)

Enseigne/nom de l'établissement :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue :

NPA : Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Fax :

E-mail :

Site internet : https://.....

3. PRESTATIONS DEMANDÉES

Détails de la demande

Date à partir de laquelle la restriction d'accès est souhaitée (jour/mois/année) :

Indiquer la vocation de la restriction d'accès :

.....

.....

.....

Si l'accès est restreint à des personnes identifiées/identifiables (☐ OUI / ☐ NON), il vous faut annexer à la présente requête la liste nominative de ces personnes (nom, prénom, date de naissance).

Expliquer le ou les motif(s) justifiant votre demande de restriction d'accès :

.....

.....

.....

REMARQUES IMPORTANTES

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête munie de toutes les pièces listées ci-dessous. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1er étage) ou transmise par voie postale.

4. LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA REQUÊTE (article 20 RRDBHD)

4.1 Liste nominative des personnes auxquelles l'accès est restreint[1].

L'attention des requérants est attirée sur le fait que la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir peut en outre :

a. faire dépendre la délivrance de l'autorisation requise à la production par l'exploitant et/ou le propriétaire d'une attestation délivrée par l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) confirmant que l'exploitant s'est engagé auprès de l'office à respecter les conditions de travail en usage à Genève (article 20 alinéa 2 lettre m et alinéa 3 lettre e RRDBHD) ;
b. ordonner la production des jugements pénaux relatifs aux condamnations figurant dans le(s) extrait(s) de casier judiciaire produit(s) ainsi que toute pièce utile relative à une procédure pénale en cours (article 31 alinéa 4 RRDBHD) ;
c. ordonner la production de tout document ou pièce complémentaire lui permettant d'établir si les conditions d'octroi de l'autorisation sollicitée sont remplies (article 20 alinéa 5 RRDBHD et article 31 alinéa 3 RRDBHD).

Le dossier n'est réputé être complet au sens de l'article 19 alinéa 1 let b et alinéa 3 RRDBHD qu'à réception des pièces complémentaires requises par la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

Les parties signataires sont rendues attentives sur le fait que le dossier relatif à la présente requête en autorisation est librement accessible au propriétaire de l'établissement et à l'exploitant désigné. Ceci vaut également pour les données personnelles relatives à l'exploitant communiquées à l'appui de la requête.

En outre, la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir est habilité à percevoir un émolument pour l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, prévu par la loi, après dépôt de la requête, et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement (articles 57 alinéa 1 et 59 alinéa 1 LRDBHD). L'émolument reste acquis à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir en cas de retrait ou rejet de la requête (article 59 alinéa 3 LRDBHD).

[1] A fournir si l'accès est restreint à des personnes identifiées/identifiables.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par leur signature, **les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité.** Toute information indiquée de manière volontairement erronée à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

De par sa signature, l'exploitant s'engage à gérer de manière personnelle et effective l'établissement pour lequel il sollicite l'autorisation d'exploiter.

Exploitant

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature :

Représentant(s) de l'entreprise[2]

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature et tampon :

Nom et prénom : Signature et tampon :

Nom et prénom : Signature et tampon :

[2] En cas de pouvoir de signature collectif : le présent formulaire n'est réputé valablement signé par la personne morale propriétaire de l'établissement que s'il est contresigné par les représentants pouvant engager conjointement la société propriétaire.